

15/11/2004



Communiqué de presse AG/EF/3095

Deuxième Commission
32^e séance – après-midi

POUR LE GROUPE DES 77, LES SOURCES NOVATRICES DE FINANCEMENT ET LE MICROCRÉDIT SONT IMPORTANTS DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La Chine et l'Union européenne expliquent leur stratégie de lutte contre la pauvreté devant la Deuxième Commission

(Publié le 16 novembre 2004)

...

Au cours de sa séance de cet après-midi la Deuxième Commission a adopté par consensus un projet de résolution relatif à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes dans lequel elle se félicite des préparatifs de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui doit se tenir à Kobé, au Japon, du 18 au 22 janvier 2005. En début de réunion, la Commission avait achevé l'examen du point de son ordre du jour portant sur la souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.

Outre les représentants déjà cités, les représentants des pays suivants ont pris la parole: Bahreïn, Jordanie, République arabe syrienne, Liban, Indonésie, et République islamique d'Iran. Le représentant de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) s'est également exprimé devant la Commission qui a aussi entendu le Haut Représentant pour les PMA, les petits États insulaires en développement et les pays sans littoral.

La Commission économique et financière poursuivra ses travaux demain, mardi 16 novembre, à 10 heures.

SOUVERAINETÉ PERMANENTE DU PEUPLE PALESTINIEN DANS LE TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ, Y COMPRIS JÉRUSALEM-EST, ET DE LA POPULATION ARABE DANS LE GOLAN SYRIEN OCCUPÉ SUR LEURS RESSOURCES NATURELLES

Fin du débat général

M. KHALIFA ALAUJAN (*Bahreïn*) a déclaré qu'Israël, puissance occupante, n'avait pas respecté à ce jour le droit international et les obligations qui lui incombent dans le territoire palestinien occupé. Bien au contraire, a estimé le représentant, Israël a constamment posé des obstacles à la paix au Moyen-Orient et a ignoré les droits fondamentaux des Palestiniens en exploitant ou en détruisant les ressources naturelles de leur territoire. Les conditions politiques, économiques et sociales des Palestiniens n'ont jamais été plus déplorables qu'elles le sont aujourd'hui, a estimé le représentant. Il a ensuite accusé Israël de se mettre en marge du droit international et des nombreuses résolutions adoptées par les Nations Unies

sur la question du Moyen-Orient. Malgré l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice (CIJ) au mois de juillet dernier, Israël continue d'ériger un mur qui divise la bande de Gaza en dégradant les conditions de vie du peuple palestinien, a indiqué le représentant. Le rapport soumis par le Secrétaire général à la Commission montre bien la gravité de la situation, a-t-il estimé en notant qu'il y a aujourd'hui 1 200 000 réfugiés vivant dans les camps de réfugiés de la bande de Gaza et de la Cisjordanie. Actuellement, 70% des personnes en âge de travailler sont au chômage, a-t-il ajouté en déplorant les restrictions imposées à la libre circulation des personnes et « la mainmise israélienne sur les recettes fiscales de l'Autorité palestinienne ». L'établissement de la paix au Moyen-Orient doit se faire sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, sur l'application de la Feuille de route du Quatuor, et dans le cadre de l'initiative lancée par la Ligue des États arabes lors du Sommet de Beyrouth, a souligné le représentant.

M. BASHEER ZOUBI (Jordanie) a fait remarquer que les répercussions de l'occupation israélienne allaient au-delà des dimensions économique et sociale, comme le confirment tous les domaines et indicateurs étudiés dans le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). Il a rappelé que le 26 octobre dernier marquait le dixième anniversaire de la signature du traité de paix entre la Jordanie et Israël et que ce débat devant la Deuxième Commission ne devait pas être l'occasion d'attaquer Israël mais simplement de soulever des inquiétudes quant aux conséquences de la poursuite de politiques israéliennes. Nous pensons, a-t-il poursuivi, que de telles politiques pourraient avoir un grave impact négatif sur la paix et sur une solution fondée sur la vision de deux États, comme le stipule la Feuille de route du Quatuor. Ces conséquences, a-t-il ajouté, sont exacerbées par le mépris d'Israël à l'égard des résolutions pertinentes des Nations Unies. Enfin, le représentant jordanien a souligné la fermeture d'au moins 498 écoles au cours de l'année scolaire 2002-2003 en raison de la restriction de mouvement et de la destruction ou dégradation de 269 écoles par les forces israéliennes, tout en s'inquiétant du sort de ces élèves.

M. BASSAM SABAGH (République arabe syrienne) a affirmé que le rapport de la CESAO montrait que les populations palestinienne et du Golan syrien occupé étaient privées de leurs droits les plus élémentaires parce que la puissance occupante continuait d'ignorer les résolutions pertinentes des Nations Unies ainsi que des principes de justice internationale. Faisant référence à la déclaration du représentant d'Israël sur cette question devant la Deuxième Commission, il a fait observer que ce dernier avait oublié de mentionner, au nombre des contributions de son pays pour le développement des territoires occupés, la question du déracinement des arbres, de la spoliation des ressources en eau ou la transformation des territoires occupés en terres inaptes à la culture. Qualifiant les pratiques israéliennes de machine de guerre, il a indiqué qu'Israël persistait à imposer la logique de la guerre face aux droits des revendications des Palestiniens, notamment par le pillage des ressources naturelles dans les territoires occupés. En outre, il a affirmé qu'Israël persistait à construire le mur de séparation raciste au mépris de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, qui a réaffirmé son illégalité. Les pratiques israéliennes ont des répercussions non seulement sur la vie quotidienne dans le Golan syrien occupé et le territoire palestinien occupé, a-t-il insisté, mais posent également obstacle sur la voie de la réalisation de la paix alors même que la partie arabe fait de son mieux pour instaurer une paix juste et durable.

M. PRAYONO ATIYANTO (Indonésie) a indiqué que l'occupation israélienne avait engendré des effets négatifs graves en raison de sa durée très longue et du fait qu'elle était complètement contraire à la volonté de la population palestinienne. Il a affirmé qu'on ne permettait pas aux Palestiniens de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et que cette situation était contraire à l'esprit de mondialisation actuel. Il a expliqué que les populations civiles étaient les plus vulnérables et les plus affectées par cet acte territorial unilatéral. En conséquence, a-t-il poursuivi, il est important d'adhérer aux résolutions de l'Assemblée générale demandant de respecter la souveraineté des États et de ne pas recourir à des mesures extraterritoriales coercitives. L'Indonésie réaffirme les droits inaliénables du peuple palestinien et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles, y compris les terres et l'eau, a-t-il conclu.

M. MEHDI MIRAFZAL (République islamique d'Iran) a estimé que les mesures imposées par Israël dans les territoires occupés sont des gestes délibérés d'agression visant à rendre impossible tout règlement juste de la question du Moyen-Orient. Israël veut rendre les territoires occupés inhabitables, a estimé le représentant. La communauté internationale doit tout faire pour obliger Israël à respecter les résolutions adoptées par l'ONU sur la question du Moyen-Orient, a-t-il déclaré. La délégation iranienne, a-t-il poursuivi, estime qu'aucun pays ou entité ne doit déroger aux normes internationales, et elle demande donc à la Deuxième Commission de contribuer au respect du droit international en condamnant sans ambiguïté le comportement d'Israël.

M. SUED SHAHID HUSAIN, Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique (OIC), a dit partager la recommandation du rapport de la CESAO visant à relancer le processus de paix au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 425 (1978) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité et sur le principe de la « terre pour la paix ». Il a appelé Israël, conformément à la résolution 2003/59 de l'ECOSOC du 24 juillet 2003, à ne pas exploiter ou mettre en danger les ressources naturelles du territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem et dans le Golan syrien occupé. Soulignant la grave situation de l'économie palestinienne, il a indiqué que l'occupation avait engendré une perte colossale des investissements étrangers qui sont passés de 1,45 milliard de dollars en 1999 à 150 millions de dollars en 2002. L'OIC, a-t-il ajouté, est gravement préoccupée par l'occupation israélienne qu'elle juge intolérable et inacceptable. En outre, la construction du mur crée une réalité injuste pour les frontières de l'État palestinien et entrave la mise en oeuvre de la Feuille de route. C'est pourquoi, il a plaidé pour la reprise des négociations de paix ainsi que pour des mesures concrètes et un calendrier précis pour la création d'un État palestinien souverain, avec Jérusalem comme capitale. La levée de l'occupation du territoire palestinien, et du Golan syrien occupé, a-t-il conclu, constituerait une base pour une paix et une prospérité durables, non seulement pour la Palestine mais pour tous les pays de la région.

M. ABDULMALIK MOTAHAR A. ALSHABIBI (Yémen) a déclaré que le rapport du Secrétaire général n'était pas le seul document relatant les souffrances imposées par Israël au peuple palestinien. Il est inacceptable qu'au XXIème siècle, à un moment où on parle tant de droits de l'homme et de légalité internationale, les Palestiniens soient traités comme s'ils n'avaient aucun droit, a dit le représentant. Le Yémen partage les vues du Secrétaire général qui demande de régler les problèmes portant atteinte à la survie et à la dignité du peuple palestinien, a-t-il indiqué.

...

* * * * *